

Tarifs des engagements

	date de clôture 14/08/2011		
	Non-adhérents	Réduction adhérents	Adhérents CFABAS
1 ^{er} chien	25 €	5 €	20 €
2 ^{ème} chien	18 €	3 €	15 €
Les suivants	12 €	2 €	10 €
Super-puppy et puppy (ne compte pas dans le décompte des chiens : un autre chien engagé se voit appliqué le tarif premier chien)	12 €	0 €	12 €
Vétéran (7 à 9 ans)	3 €	0 €	3 €
Super Vétéran (10 ans et plus)	GRATUIT	0 €	GRATUIT
Paire ou couple	5 €	0 €	5 €
Classe et lot d'élevage	Gratuit	Gratuit	Gratuit
TAN	30 €	10 €	20 €
Confirmation	Gratuite si le chien est engagé		
Confirmation seule	25 €	5 €	20 €

- Super Puppy (de 3 à 6 mois)
- Puppy (de 6 à 9 mois)
- Jeune (de 9 à 18 mois)
- Intermédiaire (de 15 à 24 mois)
- Ouverte (à partir de 15 mois)
- Travail (à partir de 15 mois. Carnet de travail à présenter)
- Champion (date du titre :)
- Vétéran (pour sujet âgé d'au moins 8 ans au jour de la Régionale).....
- Super vétéran (pour sujet âgé d'au moins 10 ans au jour de la Régionale).....
- Paire (2 chiens même race, M ou F, même propr.) Nom du 2^e chien :
- Couple (2 chiens même race, M et F, même propr.) Nom du 2^e chien.....
- Lot d'Élevage (1 reproducteur et 3 descendants).....
- Classe d'élevage (3 à 5 chiens d'un même producteur).....
- Confirmation
- T.A.N.

TOTAL :

RAPPEL : n'oubliez pas de joindre à votre engagement :

- la photocopie du **CERTIFICAT ANTIRABIQUE** (pour les amstaffs)
- une enveloppe timbrée à votre adresse (pour l'accusé de réception)
- le règlement (pour les exposants étrangers seuls les règlements en espèces – le jour de la RE - ou en chèque libellé en euros sont acceptés)
- copie de votre carte d'adhérent à jour (pour les adhérents au CFABAS)

Tout engagement parvenu après le 14/08/2011(cachet de la poste faisant foi) sera renvoyé.
Tout dossier incomplet ne sera pas traité.

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant sur la feuille d'engagement. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance.

En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement le C. F.A.B.A.S. de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vols, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou moi-même.

Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteint de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer d'ici au jour de l'exposition (il est recommandé de faire vacciner les chiens contre toute maladie à virus et de se munir du carnet de santé).

Je déclare en outre ne faire partie d'aucune Société ou Club non affilié à la S.C.C., ni d'aucun organisme non reconnu par la F.C.I.

En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues au Règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

A, le

Signature

Attention : Il est rappelé aux propriétaires qu'ils sont tenus de se conformer aux dispositions législatives concernant les chiens prétendument dangereux et de pouvoir fournir tout document requis par la législation en vigueur à la date de l'exposition.

RAPPEL

Le dossier d'engagement comporte IMPERATIVEMENT :

- 1 – les présentes pages 1, 2 et 3 – complétées lisiblement ;
- 2 – le règlement : par chèque (à l'ordre du CFABAS) ou par mandat (au nom du CFABAS) (ou en espèces le jour de l'exposition **uniquement pour les exposants étrangers**) ;
- 3 – la copie de la carte d'adhérent à jour (pour les adhérents du CFABAS) ;
- 4 – la copie du certificat de vaccination antirabique (pour les amstaffs) ;
- 5 – une enveloppe timbrée libellée à votre adresse, pour l'envoi de l'accusé réception.

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA RENVOYE

Ce dossier est à envoyer (courrier) à l'adresse suivante :

**Mlle Bouton Myriam
Montplaisir
42620 St martin d'estreaux
Tel : 06.78.47.65.96
04.77.64.07.23
Mail : myriam.bouton@orange.fr**

C.F.A.B.A.S. – 1^{ème} Exposition Régionale d'Élevage Rhône alpes 28/08/2011 – St martin d'estreaux (42) REGLEMENT DE L'EXPOSITION

Lieu et date : L'exposition se tiendra le 28/08/2011 à St martin d'estreaux

Arrivée-Jugements : L'accès de l'exposition est ouvert à 8h30. Les **Jugements commenceront à 9h30 précises.**

Service vétérinaire : Le service vétérinaire sera assuré par un docteur vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi, tant à l'entrée qu'au cours de l'exposition, des chiens paraissant malades ou atteints de malformations, des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnées de leurs petits, des chiennes en chaleur, des chiens dangereux.

La décision du vétérinaire est sans appel.

La présentation du certificat de vaccination contre la rage (plus d'un mois) est obligatoire.

Annulation : En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que le Club devra couvrir les frais d'organisation qu'il a engagés.

Engagements : Ils ne seront pas remboursés en cas de non présentation ou de forfait après le **14/08/2011.**

Sont seuls admis à l'exposition les chiens inscrits à un Livre des Origines (Livre d'attente compris) d'un pays membre de la F.C.I. ou d'un pays non affilié dont le livre d'origine est reconnu par la F.C.I.

Seront refusés : les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements soit après le **14/08/2011**, les engagements au poteau le jour de l'exposition, (sauf les lots d'élevage), toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition. **En ce qui concerne les american staffordshire terrier, seront refusés les jugements de ceux ayant eu les oreilles coupées APRES la ratification, dans leur pays d'origine, de la convention européenne pour la protection des animaux de compagnie du 13/11/1987 (sauf remise au juge d'une attestation vétérinaire certifiant que l'otectomie a été faite à des fins curatives). Pour le cas particulier de la France, cela concerne donc les chiens nés après le 01/05/2004.**

Jugements : Les juges seront assistés dans leur ring d'un secrétaire et d'un commissaire de ring. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés.

Confirmation : La confirmation est ouverte aux chiens ayant l'âge minimum de 12 mois. Ils doivent être obligatoirement identifiés par tatouage lisible ou une puce électronique. La carte d'immatriculation et le certificat de naissance sont à présenter au Juge accompagnés du formulaire de demande de confirmation rempli et signé par le propriétaire. La confirmation simple exige que le chien soit conforme au standard de la race. La confirmation 1er choix exige, d'une part que le chien soit considéré par le Juge d'un niveau EXCELLENT classé, d'autre part, qu'il ait passé avec succès son Test d'Aptitudes Naturelles (TAN) avec mention EXCELLENT.

T.A.N. :

Le test d'aptitudes naturelles aura lieu le 28/08/2011, à partir de 14 heures.

Le test de caractère est obligatoire pour l'obtention du titre de champion.

Réclamations : Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-là sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'évènement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution du montant équivalent à trois fois le prix pour l'engagement du premier chien à la manifestation qui restera acquise au Club si, après examen par une commission composée de membres du Comité présents, elles sont reconnues sans fondement.

Sanctions : Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par le SCC avec extension possible aux manifestations organisées par ses associations affiliées : les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur, ceux qui auront fait une fausse déclaration, ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité, ceux qui auront fait une fausse déclaration, **ceux qui par leur langage, leurs écrits, leurs actes nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et du Club F.A.B.A.S.**, ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre. **Le fait d'appartenir à un Club ou une société canine non affiliés à la SCC, entraînera pour son auteur et son chien l'exclusion de tout groupement affilié et de toutes manifestations patronnées par la SCC. Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 et 36 du règlement intérieur de la SCC.**

Responsabilité : Le Club F.A.B.A.S. décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des chiens exposés, morsures occasionnées par eux, etc., et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Photos : afin de pouvoir alimenter le bulletin du club et le site internet, les exposants acceptent que leurs chiens soient filmés et/ou photographiés, ceci à des fins non commerciales.

Attention : Il est rappelé aux propriétaires qu'ils sont tenus de se conformer aux dispositions législatives concernant les chiens prétendument dangereux et de pouvoir fournir tout document requis par la législation en vigueur à la date de l'exposition.